

Sécurisation de la traversée de Mer : le conseil départemental inaugure une nouvelle voie de circulation

Mardi 25 juin, Philippe Gouet, président du conseil départemental, a inauguré, à Mer, en présence de Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale, de Pascal Huguet, de Pascal Huguet, vice-président notamment chargé de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, des associations environnementales, de Maryse Persillard, conseillère départementale de la Beauce, et de Bernard Pillefer, sénateur et conseiller départemental, une nouvelle voie de liaison baptisée le « Barreau de Pommegorge ».



D'un coût de 2 M€, ces importants travaux d'aménagement ont comporté le réaménagement d'un chemin, la création d'un giratoire et de deux carrefours afin de sécuriser et fluidifier la circulation dans la commune. La nouvelle liaison routière a été entièrement ouverte à la circulation dès son inauguration.

Une logique de sécurisation

Classée « route à grande circulation », la RD 2152, traverse, de Beaugency à Suèvres, la commune de Mer. Elle supporte un trafic moyen quotidien d'environ 7 500 véhicules, dont 670 poids-lourds – parmi lesquels des convois exceptionnels.

La RD 112 traverse, de Muides-sur-Loire à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, le centre-ville de Mer par des rues étroites et sinueuses. Elle supporte un trafic moyen quotidien d'environ 1 080 véhicules, dont 75 poids-lourds. Ne pouvant emprunter cet itinéraire, les poids-lourds en provenance du nord-ouest de Mer étaient jusqu'à présent amenés à emprunter d'autres rues passant notamment devant l'école primaire et le collège.

L'ancien chemin non revêtu de Pommegorge, qui aboutissait à la sortie de Mer sur la RD 2152 en direction de Suèvres, était emprunté par les usagers locaux (majoritairement les riverains et les exploitants agricoles) et supportait un trafic moindre qui augmentait toutefois fortement en période de moissons du fait de l'activité agricole locale et de la présence des silos Leplâtre.

« Afin de résorber les problèmes de sécurité routière générés par cette situation, le département de Loir-et-Cher, maître d'ouvrage, a décidé de créer cette voie de liaison dénommée « barreau de Pommegorge » entre la RD 112 et la RD 2152, en partenariat avec la commune de Mer et la communauté de communes Beauce-Val de Loire. » explique Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Cette nouvelle voie de liaison a pour objectifs principaux de reporter la circulation des poids-lourds et des engins agricoles hors du centre-ville et de sécuriser les déplacements dans l'hyper-centre.

Les travaux d'aménagement, réalisés par [Eurovia Centre Loire](#) pour un montant de 1,6 M€, ont consisté à :

- réaménager le chemin de Pommegorge afin de le transformer en voie routière,
- créer, au sud, un giratoire de raccordement sur la RD 2152,
- créer, au nord, un carrefour pour le raccordement avec la RD 112 reliant Mer et la voie d'accès aux silos,
- créer un carrefour intermédiaire avec une rue transversale.

Réalisés pour un montant de 260 000 € environ par anticipation entre novembre 2022 et avril 2023 par [EBGC \(Eurovia Béton Génie Civil\)](#), les travaux d'aménagement du pont enjambant la ligne ferroviaire Orléans-Blois ont permis de rénover l'ouvrage d'art et d'élargir la voie de 5 à 5,5 mètres afin de le rendre compatible avec son nouvel usage.

L'aménagement a également intégré le rétablissement des chemins agricoles interceptés, le dévoiement de la voie verte longeant la RD 2152 ainsi que la création d'un nouveau chemin agricole longeant la RD 2152 afin de permettre aux engins agricoles de ne plus emprunter la voie verte.

« La réalisation du barreau de Pommegorge permet la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation en agglomération de Mer orientant les poids-lourds vers une voie nouvelle, optimisant la desserte par les cars scolaires de l'école primaire et du collège, et prenant en compte les modes doux de déplacements. » précise Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.

La prise en compte de l'environnement

« L'aménagement comprend également diverses mesures d'intégration environnementale : au titre de la Loi sur l'eau, des bassins de traitement et d'infiltration des eaux pluviales et une noue recueillant les eaux de pluie ont été réalisés. Des aménagements paysagers incluant notamment la plantation de 20 platanes, seront réalisés à l'automne et un merlon a été construit pour protéger contre le bruit du flux de circulation l'aire d'accueil des gens du voyage. » ajoute Pascal Huguët, président de communauté de commune Beauce Val-de-Loire, également vice-président du conseil départemental notamment chargé de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, des associations environnementales.

Le Pôle patrimoine naturel de la Direction de l'aménagement rural et de l'environnement du conseil départemental est intervenu pour revégétaliser les abords des RD 112 et 2152 grâce à deux méthodes : un semis de graines labellisées Végétal local (opération qui aura lieu à l'automne après un travail léger du sol) et la pose de foin vert provenant d'une prairie avoisinante, technique mise en œuvre en juin. L'objectif est de favoriser d'une part la biodiversité locale et d'autre part assurer une meilleure reprise et adaptation des végétaux aux conditions climatiques. Cette expérimentation est menée en partenariat avec le [Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien](#) qui assurera le suivi de la flore après les travaux.

Un calendrier adapté aux flux de circulation et aux contraintes agricoles

Débutés en janvier dernier, les travaux ont eu lieu jusqu'à la fin juin avec une mise en service du giratoire sur la RD 2152 et de la voie verte dévoyée anticipée courant avril. Le planning des travaux a été adapté afin de tenir compte des contraintes agricoles et les plantations (hors engazonnement) seront effectuées à l'automne 2024. Seul le chemin de Pommegorge a été fermé durant l'intégralité des travaux. Compte tenu de son caractère structurant, la circulation sur la RD 2152 a été maintenue à double sens tout au long des travaux, comprenant néanmoins ponctuellement la mise en place d'un alternat de circulation pendant les horaires de chantier. La circulation a été rétablie à double sens les soirs et week-ends. La RD 112 a également été fermée à la circulation, sauf accès aux riverains, pendant une partie des travaux, avec mise en place d'itinéraires de déviation pour les véhicules légers et les poids-lourds. La vitesse de circulation a été abaissée à 50 km/h durant toute la durée des travaux. L'accès de la voie verte a été maintenu durant son dévoiement.

« D'un coût total de 2 M€, études et acquisitions foncières incluses, l'opération est financée à hauteur de 1,55 M€ par le conseil départemental, également maître d'ouvrage, et à hauteur de 225 000 € chacun par la commune de Mer et la communauté de commune Beauce Val-de-Loire. » conclut Philippe Gouët.

